

L'intégration commerciale régionale en Afrique de l'Ouest : le cas de l'UEMOA et de la CEDEAO

Gilles DUFRENOT- Session 3

Africa in the World Trade

Paris, September 19th 2007

Introduction

↳ Un débat permanent : l'intégration commerciale est-elle bonne pour l'Afrique de l'Ouest ?

↳ Deux points de vue : pessimiste et optimiste

◆ Point de vue pessimiste : deux risques

1/ risque d'introduire des divergences entre les économies les plus industrialisées (Côte d'Ivoire, Nigéria, Ghana, Sénégal) et les plus pauvres (Niger, Mali, Burkina Faso, Sierra-Léone, Libéria).

Pourquoi : absence de diversification et de complémentarité des économies $\Rightarrow$ cela ne justifie pas les coûts administratifs et politiques de l'intégration.

2/ risque de détournement de commerce.

Si intégration = protectionnisme en bloc (idée défendue par les partisans d'un panafricanisme), alors les marchés des pays les plus riches risquent de devenir des marchés captifs pour les plus riches

⇒ Coût : produits importés de moins bonne qualité et plus chers que des produits provenant de l'extérieur de la zone ⇒ divergence des économies et accroissement de la pauvreté dans les pays les plus pauvres.

♦ Point de vue optimiste : thèse de l'ouverture en bloc

- engagement joint lié aux politiques commerciales (les pays s'engagent à abaisser conjointement les barrières commerciales intra et extra-zone,

- intégration : vastes marchés au lieu des marchés actuels fragmentés et de petite taille,

- possibilité de créer des complémentarités géographiques (développement de marchés liés au développement de zones transfrontalières)

↳ Il est difficile de dire qui a raison :

- les politiques d'intégration commerciale ont donné, pour le moment, des résultats mitigés ;

- des initiatives récentes suggèrent d'accompagner ces politiques par une politique d'aménagement du territoire communautaire (approche basée sur la géographie).

Les points développés :

I. -présentation des politiques de libéralisation commerciale réalisées dans la zone UEMOA/CEDEAO.

II.- Des résultats mitigés

- ♦ Bilan de l'intégration commerciale dans les pays de l'UEMOA

- ♦ Les problèmes posés par les échanges frontaliers avec le Nigéria

III.- Nouvelle approche de l'intégration commerciale : la géographie.

I.- Politique de libéralisation commerciale au sein de la zone UEMOA/CEDEAO

↳ CEDEAO : traité du 28 mai 1975 entre 16 pays

♦ but : promouvoir l'intégration dans la perspective de former à terme l'UEAO (l'Union Economique de l'Afrique de l'Ouest) dans le but d'accélérer la transformation des économies et d'élever le niveau de vie des populations.

♦ Dans ce contexte est prévu la création d'un marché commun, avec un dispositif comportant un volet d'intégration régional :

- la levée des barrières non tarifaires
- la constitution d'une union douanière (libre circulation des produits du cru et de l'artisanat en franchise de tous droits et taxes)
- élimination progressive des taxes sur les importations et les exportations

↳ UEMOA : sous-ensemble composé de 8 pays (Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinea-Bissau, Mali, Niger, Senegal, Togo), 1994

♦ un des objectifs : créer un marché commun basé sur la libre circulation des biens et des personnes, une politique commerciale commune, des politiques économiques communes.

↳ Différentes étapes de la libéralisation commerciale (UEMOA)

- ◆ Désarmement tarifaire interne : à partir de 1996, tarifs préférentiels transitoires (franchise sur les produits de l'agriculture, de l'artisanat et de l'industrie), puis réduction progressive des taxes sur tous les produits originaires de l'union.

- ◆ Adoption du TEC (tarif extérieur commun en 2000)

- ◆ Politiques d'accompagnement :

- Législation communautaire en matière de concurrence (lutte contre les ententes et les abus de position dominantes sur les marchés)

- harmonisation des législations en matière de TVA et modalités communes de gestion de la fiscalité (Pme, droits d'accises, produits pétroliers,)

TEC de l'UEMOA et Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO

L'architecture du TEC comprend :

↳ Au titre des droits et taxes à caractère permanent :

- ◆ un Droit de Douane à quatre taux 0%, 5%, 10% et 20%, respectivement pour les produits des catégories 0, 1, 2 et 3 ;
- ◆ une Redevance Statistique (1%) ;
- ◆ un Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS), au taux de 1%.

↳ Au titre des droits et taxes à caractère temporaire :

- ◆ une Taxe Dégressive de Protection (TDP), destinée à compenser de façon temporaire les baisses importantes de protection tarifaire liées à la mise en place du TEC ;
- ◆ une Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI), destinée à lutter contre les variations erratiques des prix mondiaux de certains produits et à contrecarrer les pratiques déloyales à l'importation.

⇒ conséquence : la fiscalité de porte qui atteignait 65% est maintenant de 2% pour les produits de catégorie 0, 7% pour les produits de catégorie 1 , 12% pour les produits de catégorie 2 et 22% pour les produits de catégories 3.

↳ Dans le cadre de la CEDEAO, schéma de libéralisation identique depuis 1990, avec l'entrée en vigueur d'un TEC CEDEAO au plus tard en 2008.

II. Un bilan mitigé

✚ Le nouveau régime tarifaire a-t-il favorisé le commerce intra-régional dans la zone UEMOA ?

- ♦ Taux d'ouverture

1990 : 53%, 1990-1998 avant le TEC) : 63.1%,
1999-2006 : 68%

- ♦ mais une part dans le commerce mondial qui est resté faible : 1990 : 0.12% , 2006 : 0.18%

- ♦ Indicateurs du commerce intra-régional :

- part des exportations intra par rapport au total des exportations: 10% (en 1990 : 9%)

- part des importations par rapports au total des importations : 9% (en 1990 :7%)

- ♦ La structure des échanges montre :

- une absence de diversification des produits échangés (part des deux principaux produits exportés : 48%, et dans certains pays 83% (Bénin)) ⇔ faiblesse de l'offre

- des échanges inégaux : poids des pays dans les exportations commerce intra-zone : CIV (72%) et Senegal (16%) ⇒ produits manufacturés, poids dans les importations : Burkina (24%), Mali (37%)

⇒ les effets liés aux économies d'échelle n'ont pas joué : région avec un faible pouvoir d'achat, barrières non tarifaires, coûts de transport élevés,

⇒ La présence du Nigéria complique les choses.....

♦ Pour que l'intégration commerciale entraîne une augmentation du volume des échanges ⇒ espace : CEDEAO (avec le Nigéria : marché de 200 millions d'habitants).

♦ Or l'accès actuel des pays de l'UEMOA au marché nigérian pose des problèmes, en raison de la politique protectionniste menée par ce pays.

Le schéma de libéralisation des échanges sein de la CEDEAO (élaboré en 1990) prévoit

1/ Produits du cru et produits de l'artisanat traditionnel : exonération totale des droits et taxes d'entrée sans aucune restriction quantitative et sans compensation pour les pertes de recettes résultant de leur importation.

2/ Produits industriels originaires de la CEDEAO : élimination totale des droits de douane et taxes d'effet équivalent à compter du 1^{er} janvier 1990 par réduction successive.

Groupe Pays		Période	Taux de réduction
I	Cap Vert, Burkina Faso, Gambie, Guinée, Bissau, Mali, Mauritanie, Niger	10 ans	10% de réduction par an
II	Bénin, Guinée, Libéria, Sierra Léone, Togo	8 ans	12,5% de réduction par an
III	Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Sénégal	6 ans	16,6% de réduction par an

Il se trouve que le Nigéria a une politique tarifaire très restrictive

Barrières à l'importation au Nigéria

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Huile comestible	Int	Int	Int	Int	55	65	40	100	Int
Viande de volaille	Int	Int	Int	150	55	75	75	100	Int
Bière	Int	Int	Int	100	100	100	100	100	100
Vin	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Lait	10	10	10	10	10	5	5	5	5
Produits laitiers	55	55	55	55	50	50	50	100	100
Tomate en conserve	45	45	45	45	45	45	45	45	45
Vêtements usagés	Int	Int	Int	Int	Int	Int	Int	Int	Int
Pneus	Int	Int	Int	Int	Int	Int	Int	Int	Int
Pâte à blé	Int	Int	Int	Int	Int	Int	Int	Int	Int
Voitures usagées	Int	Int	Int	Int	Int	Int	Int	Int	Int
Sucre	10	10	10	10	10	10	40	100	100
Tissus et vêtements	Int	Int	50	65	65	30	55	100	100
Poisson congelé	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Tabac et cigarettes	90	90	90	90	80	60	80	100	100
Riz	100	50	50	50	50	50	75	100	110

Source : IRAM (2004)

⇒ Conséquence majeure : importance du commerce de contrebande dans les pays frontaliers (en Afrique de l'Ouest : Niger, Bénin)

- ♦ marchandises déclarés en transit pour les pays de l'UEMOA (donc exempte de la taxe statistique), puis réexpédiées au Nigéria

- ♦ réexportations frauduleuses de marchandises officiellement importées.

⇒ Autre effet : encourage la concurrence entre pays de l'UEMOA pour « casser » le TEC et fait naître des systèmes de tarification à plusieurs vitesses.

- ♦ Les douaniers des pays frontaliers réduisent systématiquement la valeur imposable déclarées de certaines marchandises pour contrecarrer les hausses tarifaires (cas du Togo, Bénin).

⇒ Mais la libéralisation des échanges sur le marché nigérian aura des conséquences négatives sur le niveau de vie des pays comme le Niger ou le Bénin (emplois, déstructuration des réseaux de distribution informels, baisse des recettes fiscales) ⇒ baisse du niveau de vie des populations.

III.- Commerce intra-régionale et aménagement du territoire

⇒ Une idée qui fait son chemin : ne pas nécessairement faire émerger un marché régional à partir des frontières politiques, mais s'appuyer sur les zones d'échanges transfrontalières

♦ approche en terme d'aménagement du territoire s'appuyant sur les solidarités communautaires ⇒ Intégration commerciale dans le cadre de Programmes d'initiatives transfrontalières (cadre de la CEDEAO)

♦ Exemple : zone SKABO (frontières Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso), zone sénégalaise (frontière du Sénégal et de la Gambie), bassin du Kara-Koro (Mali-Sénégal), zone Kano-Katsina-Maradi (Niger-Gambia).

♦ Cette stratégie bénéficie de l'appui du PNUD, UNICEF, Club du Sahel, PAM, ONG → mais les institutions s'occupant du commerce international sont encore absentes (CNUCED par exemple).

Les Espaces Transfrontaliers de l'UEMOA

